Règlement Concours des Illuminations de Noël 2022

Article 1 : Description du concours

Le concours des illuminations et des décorations de Noël encourage et récompense les actions menées par les habitants en faveur de l'animation et de l'embellissement de la Ville et des habitations pendant les fêtes de fin d'année. Acteurs de notre Ville, vous contribuez à faire vivre l'esprit des fêtes

Article 2 : Qui participe et comment ?

Le concours des illuminations et des décorations de Noël est ouvert aux habitants de la commune de Mazingarbe, sauf aux membres du jury et élus du conseil municipal.

La fiche d'inscription est à retirer soit à l'accueil de la mairie, soit l'accueil de la Maison de solidarité, soit à télécharger sur le site de la Ville ville-mazingarbe.fr, soit par mail à cqmazingarbe@gmail.com

Participation et inscription gratuite jusqu'au 5/12/2022

Article 3 : Illuminations

Les décorations devront être visibles de la rue et impérativement posées et installées dans le domaine privé et ne devront pas empiéter sur la voie publique.

Les illuminations devront être visibles lors du passage qui aura lieu entre le 12/12/2022 et 31/12/2022 et de <u>17h à 21h</u>

Article 4 : passage du jury

Ce concours est organisé par la municipalité avec la participation du Conseil municipal des jeunes.

Les décorations seront évaluées lors du passage du jury composé des enfants du Conseil Municipal des Jeunes.

Une maison non éclairée ne pourra être évaluée.

Des photos seront prises lors de leur passage.

Article 5 : Droit à l'image

Les participants acceptent que les photos de leurs décorations et illuminations soient utilisées dans les supports de communication de la ville

Article 6: Acceptation du règlement

L'inscription au concours entraine de la part des candidats l'acceptation sans réserve du présent règlement ainsi que les décisions prises par le Jury

Article 7 : Résultats et prix

Les résultats seront annoncés janvier 2023 lors de la remise des prix

Les participants seront informés nominativement par courrier.

Article 8

La municipalité se réserve le droit d'annuler le présent concours en cas d'un faible nombre de participants ou en cas de force majeure, sans aucune compensation.

Bulletin d'inscription à retourner en mairie ou via mail cqmazingarbe@gmail.com avant le 5/12/2022

Nom

Prénom

Adresse

62670 Mazingarbe

Num tel

<u>email</u>

Souhaite m'inscrire pour le concours des Illuminations de Noël 2022

Signature